

SOULAYRES

1059 LIEU-DIT LE PORT DE Siret : **804 151 553 00018**
L'ANGLE APE : **0124Z**
46140 Parnac

Convention collective : **7024 - Convention collective nationale PA /CUMA**

BULLETIN DE SALAIRE

Du 01/02/2025 au 28/02/2025

N° 12_1740818923811_BS_EL ADDOULI_01022025_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr rubrique [cotisations salariales](#).

ABDELILAH EL ADDOULI

Né(e) le : 01/12/1971

Emploi : **Ouvrier Viticole**

Date d'entrée : **06/01/2025**

Date de sortie : **28/02/2025**

Palier : **Palier 2**

Coefficient hiérarchique : **19**

Mr ABDELILAH EL ADDOULI

Cahors

TERRE ROUGE BAT D APP144

46000 Cahors

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	0,00	x	0,00	0,00
Nombre total d'heures			0,00	

	Total (€)
Rémunération totale brute	0,00

Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)	Taux (%)	Montant à retenir
Total des cotisations et contributions obligatoires			0,00

Exonérations et allègements de cotisations			0,00
---	--	--	-------------

Montant net social			0,00
---------------------------	--	--	-------------

Remboursements et déductions diverses	Montant (€)	Nombre	Total (€)
---------------------------------------	-------------	--------	-----------

Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 0,00

Montant net imposable : 0,00

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 0,00 €) × (Taux de 0,00%) = 0,00

Montant net à payer : 0,00

Cumul depuis le début du contrat :

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 0,00 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..